

Compte-rendu de la rencontre du 14 décembre 2006

Lieu : maison de quartier ST Nicolas de 9h à 17h

Thème : les violences conjugales

Animée par le CHRS l'OLIVIER de Valence : Nadine (AS) et Lucas (E.S)

Présents : CHRS Valence, Planning Familial Romans, CHRS la TRAM, SAO Valence, Oasis Romans, CMS Pavigne, Elues locales : délégation droits des femmes et à la santé, Collectif Contre-Coups, Maison de Quartier ST Nicolas, Habitants du Quartier.

Présentation du CHRS l'OLIVIER

C'est un service du Diaconat Protestant de Valence, financé par la DDASS. 13 places
Service composé de 3 travailleurs sociaux.

Accueille uniquement des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant.

Il permet aux personnes de s'éloigner physiquement et psychologiquement de leur agresseur et du lieu des violences.

Fonctionnement :

Il ne propose pas d'hébergement d'urgence.

Accueil téléphonique et physique tous les matins pour particulier ou professionnels

2 formes de prise en charge : Avec hébergement et sans hébergement.

Contractualisation pour une durée indéterminée, ce qui permet l'élaboration d'un projet, un suivi et un bilan.

Des ateliers sont mis en place : écriture, théâtre, relaxation...

En moyenne, les personnes restent 6 mois dans les logements (maximum existant : 2 ans), avec une participation financière de 15% des ressources.

Les différentes violences conjugales

Dans un couple, un des deux exerce une emprise, un pouvoir sur l'autre.

Psychologiques : Attitude, disqualification de la victime, agressions verbales.

Risque : la victime peut s'habituer à cette forme de violence.

Sexuelles : Sans consentement, sous pression. Suite logique du pouvoir sur l'autre.

Economiques : Dépendance, lieu et temps de travail imposés...

Physiques : agression, gifles, coups...

Le point commun de ces différentes violences : la victime est dépourvue de toute confiance en elle. Peur de la solitude, du vide.

C'est un pouvoir, un contrôle général sur la victime. Cela peut toucher toutes classes sociales, toutes catégories d'âge. Mais se sont les victimes les plus démunies qui déposent le plus souvent une plainte.

La prise en charge des auteurs

Cela ne peut pas être la même structure qui accompagne l'auteur et la victime.

Lors des violences, La procédure d'éviction du conjoint est proposée selon la nature des violences. Il existerait donc juridiquement une graduation des violences.

Le sentiment de culpabilité

Définition : Se sentir responsable d'un fait ou d'un évènement.

A 95% les victimes connaissent une période « où tout est de leur faute », certaines pensent qu'elles méritent les agressions. Certaines pensent qu'elles ne représentent rien pour les auteurs et donc elles doivent les reconquérir.

Les victimes pensent aussi qu'elles ont enlevé les enfants à l'auteur et donc se culpabilisent de cette éviction du statut de père.

Elles pensent être responsables du malheur de l'auteur : alcoolisme, chômage.

Dans le discours, la violence est minimisée.

L'accompagnement/ à cette culpabilité : Bien écouter la demande sans forcer la parole, travailler avec la personne sur « pourquoi pour elle c'est de sa faute. »

Prendre mot par mot ce qu'elle dit, sans interpréter, lui rappeler qu'elle a le droit de dire « non ».

Pour certaines victimes, avant la séance chez le juge des enfants il existe une peur de revoir l'auteur. Après la séance, il y a d'abord un soulagement puis vient ensuite la culpabilité. Un sentiment maternant envers l'auteur : « il a maigri, il à l'air triste, il est mal habillé... »

Il faut donc inviter lors de l'accompagnement, la personne à une certaine réflexion sur la non-culpabilité.

Il n'existe pas d'échec dans l'accompagnement car c'est la personne qui reste maître des décisions, des choix et des actions qu'elle met en place.

Ainsi si la victime ne suit pas les choses décidées, il ne faut en aucun cas la culpabiliser.

Estime de soi

Humiliée, frappée, bonne à rien ...on finit par y croire.

Travailler sur le statut de victime mais aussi sur la capacité à dire « non » et à faire ses propres choix.

Se faire plaisir à soi : aller chez le coiffeur, aller en terrasse de café...

Reconquête de son estime par le biais d'ateliers divers.

Apprendre à ne pas être uniquement dans son statut de mère mais être aussi une femme, une amie...

Il faut valoriser les réussites, aussi petites qu'elles soient, pour que les personnes pensent à elles autrement qu'en victime afin de retrouver l'estime et la confiance en soi.

Visionnage du film issu de l'atelier théâtre « impros en rose »

Scène de violences conjugales, joué en théâtre d'improvisation par des personnes accueillies à l'OLIVIER. Volonté de ne pas avoir de décor ni de déguisement. La majorité des scénettes illustrent les violences psychologiques : violences verbales, humiliations, isolement... est abordé aussi le soutien ou non de la famille, l'appel téléphonique du conjoint après plusieurs mois de séparation.

Témoignage de **Véronique**, personne ayant participé au théâtre.

Difficile parfois de libérer la parole pendant les ateliers. Mais c'est une façon de renverser les rôles et d'être au devant de la scène, car d'habitude les personnes sont plutôt face aux travailleurs sociaux qui leur disent : « il faut faire ça et ça ». Alors que la sur la scène elles sont libres et maîtres de leur paroles, de leurs gestes... le théâtre à été un outil indispensable à la reconstruction, il a permis de libérer une parole, de mettre des mots sur des souffrances.

Débat sur la co-responsabilité : pour certains participants à cette journée, il existerait une responsabilité commune dans les violences conjugales, que cela touche plus les personnes déjà fragilisées et que la situation de violence n'est pas due au hasard, c'est une rencontre entre deux personnes. Pour d'autres les violences conjugales sont à différencier des conflits au sein d'un couple : donc il y a une victime et un auteur, de ce fait, la victime ne peut avoir une part de responsabilité dans les violences qu'elle subit.

La place de l'enfant dans les violences conjugales

L'OLIVIER à un rôle d'observateur dans ce contexte là.

Constat : dans la plupart des situations il y a une **confusion des rôles** : l'enfant prend parfois la place de « l'homme de la maison » en ayant un rôle protecteur, responsable.

Phénomène de répétition : dans d'autres situations l'enfant devient à son tour violent.

Certaines mères communiquent mal avec leurs enfants et n'expliquent pourquoi elles sont parties, ont parfois des gestes violents à l'égard de leurs enfants.

Néanmoins il est très difficile d'expliquer aux enfants la situation quand les mères ne savent pas elles mêmes où elles en sont.

L'enfant roi : conséquence de la culpabilité de priver l'enfant de l'autre parent. Donc l'enfant peut tout dire, tout faire sans limite.

La place du père

Pour la majorité des personnes accueillies, il est difficile de dissocier que leur conjoint ou ex conjoint est « mari » et « père ». Difficile de croire pour elles que l'on peut être violent dans le premier rôle et gentil dans le second.

Donc, une grande difficulté à valoriser l'image du père et surprotection de l'enfant.

Pourtant il faut penser au bien-être de l'enfant quelle que soit la situation. Eviter de se réfugier derrière son statut de victime ou d'auteur.

Accepter que l'enfant passe des bons moments avec l'autre parent.